

Aménagement territorial : Signature des conventions Centralités Rurales en Région des communes de PIERRE-DE-BRESSE et VERDUN-SUR-LE-DOUBS (71)

Lundi 23 octobre 2023, la Région Bourgogne-Franche-Comté, les communes de Pierre-de-Bresse, Verdun-sur-le-Doubs et les Communautés de communes Bresse Nord Intercom' et Saône Doubs Bresse signeront les conventions « Centralités rurales en Région ».

La Région Bourgogne-Franche-Comté, au titre de son dispositif « Centralités rurales en Région » (2022-2026), soutient les communes de Pierre-de-Bresse et de Verdun-sur-le-Doubs dans leur stratégie de revitalisation à hauteur de 500 000 € chacune.

Les **centralités rurales intermédiaires** constituent l'un des quatre piliers de la politique de cohésion territoriale (avec les quartiers politiques de la ville ; les territoires de projets et les PNR ; et les ruralités) portée par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ces villes concentrent des commerces, des services et des équipements fréquentés par la population et par les habitants des communes voisines ne possédant pas cette même offre sur place.

Ces pôles sont d'autant plus importants qu'ils sont situés hors des zones urbaines et animent le plus souvent de vastes territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Ils ont également une fonction identitaire forte et connaissent globalement des variations démographiques et d'emploi défavorables, et un revenu moyen par habitant plus faible que la moyenne régionale.

C'est pourquoi, conformément à ses engagements de mandat, la Région, cheffe de file de l'aménagement du territoire a construit un outil réactif, dédié aux centralités les plus fragiles dans une logique de différenciation permettant de donner plus à ceux qui ont moins.

128 communes cumulant des critères de centralités et de fragilités ont été sélectionnées pour être accompagnées dans leur projets, dans le cadre de ce nouveau dispositif « **Centralités rurales en Région** ».

Doté d'une enveloppe totale de 50 M€ sur la période 2022-2026, ce dispositif cible pour les centralités (petites à intermédiaires de moins de 15 000 habitants, situées hors des grands pôles urbains, et reconnues comme fragiles.

En cohérence avec les orientations du SRADDET, le dispositif vise à :

- Garantir un socle commun de services aux citoyens sur les territoires ;
- Redynamiser les centres-bourgs et centres villes par une action globale ;
- Maintenir les services pour les habitants des centralités et de leur bassin de vie ;
- Animer un territoire peu dense et éloigné des grandes agglomérations ;
- Lutter contre le sentiment d'abandon ou de délaissement pouvant être ressenti par les habitants.

Deux types de conventionnement cadre et d'accompagnement sont envisageables :

- Les communes disposant déjà d'une stratégie de revitalisation antérieure à 5 ans pourront bénéficier de la part de la Région d'une enveloppe maximale de 500 000€ pour un soutien à des actions s'inscrivant dans le cadre de cette stratégie.
- Les communes qui ne sont pas dotées de stratégies globales de revitalisation antérieure à 5 ans pourront bénéficier d'une enveloppe maximale de 200 000€, afin de réaliser l'étude de revitalisation et un projet en anticipation de cette dernière.

La Région accompagne ensuite, dans les communes conventionnées, les projets qui :

- s'inscrivent dans leur stratégie globale de revitalisation,
- participent à la transition énergétique et environnementale (respect d'éco-conditions renouvelées),
- associent les usagers et habitants.

Depuis 2022, la Région a délibéré le **conventionnement de 66 communes**.

CONTACTS PRESSE

**Dans ce cadre, la Région Bourgogne-Franche-Comté
et les différents territoires concernés signeront
ces deux conventions « Centralités rurales en Région » 2022-2026**

Lundi 23 octobre 2023 à 15h00

*à la Mairie de Pierre-de-Bresse
7 place de la Mairie - PIERRE-DE-BRESSE (71)*

en présence de

Jérôme DURAIN

*Conseiller régional de la Région Bourgogne-Franche-Comté
Sénateur de Saône-et-Loire*

et

Aline GRUET

Maire de PIERRE-DE-BRESSE

Régis GIRARDEAU

*Président de la communauté de communes
BRESSE NORD INTERCOM*

Claude MARCHAL

Maire de VERDUN-SUR-LE-DOUBS

Brigitte BEAL

*Présidente de la communauté de communes
SAONE DOUBS BRESSE*

CONTACTS PRESSE

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08